



Initiative
Cacao et
Forêts

RAPPORT ANNUEL INITIATIVE CACAO ET FORÊTS

CÔTE D'IVOIRE 2021



TABLE DES MATIÈRES

Déclarations liminaires	2
Ministère des Eaux et Forêts (MINEF)	2
Fondation mondiale du cacao (WCF)	2
IDH, The Sustainable Trade Initiative	3
Index des sigles et abréviations	4
Résumé	4
Introduction : Qu'est-ce que l'Initiative Cacao et Forêts ?	6
Contexte	6
Engagements	6
Thématiques	7
Protection et restauration des forêts	7
Taux de déforestation à la baisse	7
Gestion des forêts	9
Reboisement	12
Approches du paysage	12
Témoignage	13
Production durable, agroforesterie et traçabilité	13
Pratique de l'agroforesterie	13
Traçabilité	14
Accompagnement des producteurs : « paiements pour services environnementaux » et « activités génératrices de revenus »	15
Témoignage	16
Engagement communautaire et inclusion sociale	17
Gouvernance de l'ICF en 2021	18
Suivi et évaluation	18
Priorités de l'ICF pour 2022	18
Annexe : Tableaux de suivi	19

MINISTÈRE DES EAUX ET FORÊTS (MINEF)



Laurent TCHAGBA

Ministre des Eaux et Forêts, Président du Comité de pilotage de l'Initiative Cacao et Forêts

La deuxième phase de l'Initiative Cacao et Forêts 2021-2025 a été lancée lors du Comité de pilotage en sa séance du 25 février 2021. Elle vise à consolider les acquis de la phase pilote et à assurer la montée en puissance des actions mises en place pour une filière cacao durable et sans déforestation, des revenus améliorés pour les agriculteurs et la reconstitution du couvert forestier de la Côte d'Ivoire.

Je suis heureux de relever qu'en dépit de l'impact de la covid-2019 qui a ralenti les activités de l'Initiative Cacao et Forêts, d'importants acquis sont enregistrés, notamment en matière de lutte contre la déforestation, de reboisement, et d'activités liées à la mise en place du système national unifié de traçabilité du cacao en Côte d'Ivoire.

Je voudrais, en particulier, relever la tendance baissière de la déforestation observée sur l'ensemble du pays, confirmée par les données de l'outil de surveillance des forêts «IMAGES». Cette baisse de la déforestation est un signal positif qui témoigne de la volonté du gouvernement de tout mettre en œuvre pour ralentir et inverser complètement le phénomène de déforestation dans les prochaines années.

Cette baisse est à mettre à l'actif des nombreuses actions en cours, au nombre desquelles figure l'Initiative Cacao et Forêts.

Afin de maintenir cette dynamique et de consolider et pérenniser la baisse de la déforestation, j'invite les signataires du Cadre d'action commune et tous les acteurs et partenaires concernés par la problématique de la déforestation à unir leurs efforts pour la mobilisation des ressources financières requises pour la mise en œuvre réussie d'actions d'envergure sur le terrain.

Outre le défi de la mobilisation des ressources financières, il y a celui lié à la mise en place du système national unifié de traçabilité du cacao et du système national de surveillance des forêts et d'alerte précoce de la déforestation. Il s'agit d'un défi qu'il est impératif de relever, eu égard aux exigences du projet de règlement de l'Union européenne sur la déforestation importée, publié en novembre 2021.

J'invite donc l'ensemble des partenaires de l'initiative à conjuguer leurs efforts techniques et financiers en vue de relever ces défis, dans la confiance renforcée et la synergie d'actions.

FONDATION MONDIALE DU CACAO (WCF)



Martin Short

Président de la Fondation mondiale du cacao

«Celui qui a planté un arbre avant de mourir n'a pas vécu inutilement [...]. J'ai la certitude que c'est dans ce que nous faisons là que se trouve l'avenir de la Côte d'Ivoire», a déclaré Dosso Amara lorsque nous l'avons interrogé sur son travail de protection des forêts autour d'Abengourou, dans l'est de la Côte d'Ivoire. Dosso Amara fait partie des milliers de personnes — producteurs de cacao, responsables gouvernementaux, dirigeants d'entreprise, mandataires, experts et donateurs —, impliquées dans l'Initiative Cacao et Forêts depuis 2017.

Nous pouvons être fiers de cette action collective sans précédent et des résultats obtenus. Nous saluons particulièrement notre partenariat avec le gouvernement ivoirien, sous la direction du ministre des Eaux et Forêts, et remercions toutes les parties prenantes qui œuvrent au quotidien pour faire du cacao sans déforestation une réalité.

Quand je regarde l'année écoulée, je suis très heureux de voir que certaines des 35 entreprises de l'Initiative Cacao et Forêts ont augmenté leurs investissements dans la protection des forêts. Elles soutiennent ainsi des personnes comme Dosso Amara qui se consacrent aux forêts ivoiriennes les plus riches en biodiversité et les plus précieuses. D'autres se sont concentrées sur l'agroforesterie, aidant les producteurs de cacao à planter des arbres et contribuant ainsi à la lutte mondiale contre le changement climatique. Depuis 2018, les entreprises ont distribué plus de 11 millions d'arbres forestiers aux producteurs.

Nous avons également poursuivi les progrès réalisés l'an dernier en matière de traçabilité. Les entreprises ont cartographié plus de 500 000 exploitations et atteignent 72 % de traçabilité¹ dans leurs chaînes d'approvisionnement directes en Côte d'Ivoire.

¹ Les entreprises appliquent des critères plus précis pour l'indicateur de traçabilité basé sur le volume de cacao — et non plus sur le nombre de producteurs —, qui répond aux exigences en matière d'identification unique des producteurs, de cartographie polygonale et de traçabilité du cacao.

Mais ce n'est pas assez. Fixons-nous des objectifs plus audacieux et plus ambitieux qui vont au-delà de la chaîne d'approvisionnement directe. Nous avons besoin d'une traçabilité complète de la fève à la tablette. À cette fin, le Conseil du café-cacao a réalisé un recensement des producteurs qui contribue au développement du système national de traçabilité. Le système de surveillance par satellite IMAGES a été adopté par le Comité de Pilotage de l'Initiative Cacao & Forêts, est opérationnel, et génère des alertes de déforestation.

Nous sommes désormais bien placés pour savoir comment le cacao est cultivé, par qui il l'est, et à quels endroits, afin que notre chocolat ne soit pas lié à la déforestation. En tant que filière, nous devons veiller à ce que les producteurs bénéficient financièrement de cette amélioration de la traçabilité. Nous devons également mieux intégrer les outils de traçabilité, partager les données et accueillir comme une opportunité les prochaines législations sur la diligence raisonnable, dans l'Union européenne et dans le monde.

Au moment où j'écris, je me concentre sur l'extension de notre engagement pour le cacao sans déforestation au-delà de 2022. Nous pouvons le faire en travaillant ensemble sur des interventions stratégiques traitant des problèmes systémiques, en plaçant les producteurs au centre de notre travail, en donnant la priorité aux interventions fondées sur des preuves, en impliquant de nouveaux donateurs, et d'abord et avant tout, en assumant nos responsabilités.

Enfin, nous ne devons jamais perdre de vue les causes profondes de la déforestation et du travail des enfants : la pauvreté des producteurs et le bas prix du cacao. Nous devons trouver ensemble la bonne approche stratégique pour résoudre ces problèmes si nous voulons vraiment protéger l'environnement et assurer un revenu vital à toutes les communautés cacaoyères.



Daan Wensing

Directeur général de l'IDH,
The Sustainable Trade Initiative

Dans le cadre de ses programmes cacao et de son initiative pour des paysages durables ou ISLA, l'IDH a amorcé depuis 2015 un dialogue sur le cacao et les forêts, en réunissant des partenaires publics et privés aux niveaux régional, national et international, pour échanger sur la lutte contre la déforestation liée à la production de cacao. L'Initiative Cacao et Forêts est l'un de ses programmes clés. C'est ainsi que nous sommes heureux d'annoncer de nouveaux financements pour notre travail sur le cacao durable en général, et l'Initiative Cacao et Forêts en particulier, pour les prochaines années.

Au cours de la phase 2 de l'Initiative Cacao et Forêts, nous continuerons à travailler avec ses partenaires sur les stratégies et les priorités, pour l'atteinte des principaux engagements de l'initiative. En outre, nous allons soutenir ses différents acteurs dans leurs négociations pour multiplier les investissements des industriels, du gouvernement et de tiers pour accroître l'impact sur le terrain.

Les défis actuels dans la filière cacao, tant au regard du changement climatique que sur le front de la préservation des forêts, sont multiples. Mais un partenariat solide entre le gouvernement, les entreprises et les populations peut apporter des changements durables, avec le soutien de la société civile, des experts et des investisseurs.

Nous encourageons les signataires de l'Initiative Cacao et Forêts, à maintenir leurs niveaux d'ambitions actuels : à l'IDH, nous restons convaincus que la production du cacao peut devenir véritablement respectueuse de la forêt, et nous croyons fermement qu'il est impératif et nécessaire de préserver les forêts pour le bien de tous, des communautés locales, à l'économie

nationale jusqu'aux écosystèmes internationaux. Nous attendons avec impatience les prochaines étapes de l'initiative concernant la traçabilité du cacao, les investissements publics-privés dans la préservation des forêts et l'utilisation conjointe du suivi satellitaire de la couverture forestière, car nous pensons que ces interventions peuvent réellement changer la donne.

En Afrique centrale et de l'Ouest où est produit environ 85 % du cacao mondial (Côte d'Ivoire, Ghana, Cameroun et Nigeria), des possibilités de collaboration intéressantes peuvent voir le jour en matière de préservation des forêts autour de la filière cacao. De même, il sera intéressant d'organiser des échanges avec les acteurs européens qui ont des ambitions claires en matière de cacao sans déforestation à travers les « ISCO » - plateformes et initiatives nationales pour le cacao durable, comme DISCO aux Pays-Bas, SWISCO en Suisse, GISCO en Allemagne et Beyond Chocolate en Belgique -, le lancement de l'initiative européenne pour un cacao durable et le projet de règlement européen sur les matières premières sans déforestation.

Permettez-moi de conclure en félicitant les membres du Secrétariat technique de l'Initiative Cacao et Forêts, à savoir le Ministère des Eaux et Forêts, Le Conseil du café-cacao, la Fondation mondiale du cacao et l'IDH, dans leurs efforts incessants pour mobiliser l'ensemble diversifié de partenaires, pour nous pousser continuellement à l'action. Continuez votre bon travail!





INDEX DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AFOR	Agence Foncière Rurale
AGR	Activités génératrices de revenus
AVEC	Associations Villageoises d'Épargne et de Crédits
BSSI	Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention
BPA	Bonnes pratiques agricoles
CAC	Cadre d'Action Commune
CNS	Conseil National de Sécurité
CNRA	Centre National de Recherche Agronomique
COP	Conférence des Parties
DRD	Différentiel de Revenu Décent
FACI	Forces Armées de Côte d'Ivoire
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade
GCF	Fonds Vert pour le Climat
GCRN	Mécanismes de gestion des ressources naturelles à base communautaire
GEF	Fonds pour l'Environnement Mondial
GT	Groupe thématique
ha	Hectare
ICF	Initiative Cacao et Forêts
ICRAF	World Agroforestry Institute
IDH	The Sustainable Trade Initiative
IDEF	Initiatives pour le Développement Communautaire et la Conservation de la Forêt
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MINEF	Ministère des Eaux et Forêts
MPD	Ministère du Plan et du Développement
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIPR	Office Ivoirien des Parcs et Réserves
OI-REN	Observatoire Ivoirien pour la gestion durable des Ressources Naturelles
ONG	Organisation non gouvernementale
PARFACI	Projet d'Appui à la Relance des Filières Agricoles de Côte d'Ivoire
PDIC	Projet de Développement Intégré de la chaîne de valeur du Cacao
PIF	Programme d'Investissement Forestier
PIF2	Programme d'Investissement Forestier Phase II
PRE	Programme de Réduction des Émissions
PSE	Paiements pour services environnementaux
PTF	Partenaires techniques et financiers
REDD+	Réduction des Émissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SCOLUR-CI	Mise à l'échelle des systèmes alimentaires à base de cacao, des innovations transformatrices en matière d'utilisation et de restauration des terres en Côte d'Ivoire
SEP REDD+	Secrétariat Exécutif Permanent de la REDD+
SODEFOR	Société de Développement des Forêts
SPREF	Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts
WCF	World Cocoa Foundation/ Fondation Mondiale du Cacao
WRI	World Resources Institute

RÉSUMÉ

Objectif : Contribuer à la réalisation de l'ambition du gouvernement de porter à 20 % du territoire d'ici à 2030 (9,8 % en 2021)

SECTEUR PUBLIC



Protection et restauration des forêts



20,5 millions d'arbres plantés lors de l'opération « 1 jour, 50 millions d'arbres » en 2021, soit **près d'un arbre par habitant**, et plus de **24,6 millions d'arbres plantés** en 2019, 2020 et 2021



Opérationnalisation de l'outil IMAGES lancé par l'ICF pour **la surveillance par satellite** des forêts



Un nouveau protocole d'accord de partenariat public-privé signé pour la conservation et la restauration de la forêt classée de Dassioko (**12 540 ha**), portant la superficie des forêts classées sous protocole d'accord avec les entreprises partenaires de l'Initiative Cacao et Forêts à **666 081 ha** (Arrah, Haute-Dodo, Goin-Débé, Rapides-Grah, Cavally, Dassioko, Agbo 2)

SECTEUR PRIVÉ



Plus de **7 512 000 arbres distribués** pour l'agroforesterie et le reboisement, soit plus de **12 945 000** depuis 2018



Plus de **22 000 ha** de forêts restaurées dans les zones rurales



Plus de **319 000 agriculteurs sensibilisés** au nouveau code forestier



6 229 agriculteurs ayant bénéficié de paiements pour services environnementaux en 2021, soit plus de 12 700 en total



Production durable et sources de revenus des producteurs



3,5 millions de plants d'essences forestières mis en terre dans les vergers de cacao en 2021 sur un programme du Conseil du Café-Cacao visant à planter 60 millions d'arbres d'ici à 2024



Traçabilité :

Etude de faisabilité d'un système unifié de traçabilité achevée et diffusée

Architecture du système unifié en cours de développement

Démarrage de la mise en œuvre du projet pilote, en avril 2022



Plus de **387 200 agriculteurs** formés aux bonnes pratiques agricoles : plus de cacao sur moins de terres



249 807 agriculteurs formés aux pratiques intelligentes face au changement climatique



193 395 ha d'agroforesterie de cacao en développement



Plus de **114 200 agriculteurs** bénéficiant de produits et services financiers



Plus de **3 700 associations villageoises d'épargne et de crédit** soutenues, avec un total de 99 210 membres



Traçabilité :

Plus de **465 400 exploitations** cartographiées pour améliorer la traçabilité



Participation des communautés et inclusion sociale



74 605 personnes impliquées dans des projets et activités d'autonomisation des femmes



En 2021, le recul de la forêt a été moins important qu'en 2020. "Les données montrent que les perturbations forestières observées ont vu un recul de 47 %..

Il s'agit d'une tendance baissière encourageante qui doit être analysée plus en détail pour mieux appréhender le recul subi par la forêt au profit de la production de cacao.

Introduction : Qu'est-ce que l'Initiative Cacao et Forêts ?

Contexte

Ayant pris conscience du rôle crucial de la forêt dans la lutte contre le changement climatique et la durabilité de la production de cacao, mais aussi des effets délétères de la déforestation sur l'environnement et la cacaoculture elle-même, les entreprises du cacao et du chocolat ont engagé une réflexion sur les actions à mener pour minimiser les effets du changement climatique, diminuer leur empreinte carbone, et éliminer la déforestation de la chaîne d'approvisionnement du cacao.

Depuis mars 2016, les gouvernements de la Côte d'Ivoire et du Ghana, et 35 grandes entreprises du cacao et du chocolat, représentant 85 % du commerce mondial du cacao, se mobilisent sous l'égide de l'Initiative Cacao et Forêts (ICF) pour s'attaquer ensemble au problème de la déforestation dans la filière cacao. Suscitée par le Prince Charles, cette initiative est facilitée par l'IDH, The Sustainable Trade Initiative et la Fondation mondiale du cacao (WCF).

Des consultations initiales entre les gouvernements et les entreprises menées en mars 2017 ont abouti à la signature du Cadre d'action commune (CAC) de l'ICF le 16 novembre 2017, à Bonn en Allemagne, en marge de la Conférence des Parties (COP) 23. Ce cadre vise à mettre fin à la déforestation et à promouvoir la protection et la restauration des forêts au sein de la filière cacao. Il définit des engagements de base, des actions majeures, des mesures vérifiables et des objectifs, assortis d'un calendrier de mise en œuvre, pour une chaîne d'approvisionnement exempte de déforestation et qui favorise la protection de la forêt.

L'action de l'ICF s'inscrit à l'interface de la cacaoculture et gestion forestière. Elle est une composante essentielle de la Stratégie de préservation, de réhabilitation et d'extension

des forêts (SPREF), adoptée par la Côte d'Ivoire en 2019 et pilotée par le ministère des Eaux et Forêts (MINEF).

En tant que plateforme de partenariat public-privé, l'ICF a vocation à faire jouer la synergie d'actions, d'une part, entre les projets et programmes des signataires du CAC, et d'autre part, entre les projets et programmes en cours et à venir avec d'autres entités comme les partenaires techniques et financiers ou les organisations de la société civile, ou d'autres plateformes visant les mêmes objectifs qu'elle.

L'ICF est en phase avec l'Accord de Paris sur le climat, elle concourt à l'objectif de développement durable 13, « Lutter contre les changements climatiques », et à l'objectif 15 « Vie terrestre », et contribue à l'objectif de réduction des émissions de CO2 de la Côte d'Ivoire

Engagements

Le CAC de l'ICF en Côte d'Ivoire comporte huit engagements principaux, à savoir :

1. Interdire et prévenir les activités de la filière du cacao qui causent ou contribuent à la poursuite de la déforestation ou à la dégradation des parcs nationaux et réserves, forêts classées et forêts du domaine forestier protégé (domaine rural) ;
2. Respecter les droits des producteurs de cacao, en particulier au travers de l'identification et la réduction des risques sociaux et de la mise en œuvre progressive des actions afin de minimiser les impacts préjudiciables potentiels sur les aspects sociaux et économiques ;
3. Promouvoir la restauration efficace et la conservation sur le long terme des parcs nationaux et réserves ainsi que des forêts classées ;



4. Renforcer la cartographie de la chaîne d'approvisionnement, avec pour objectif final l'obtention d'une traçabilité totale jusqu'au niveau de la plantation ;
5. Mettre en œuvre les actions tangibles et objectifs assortis de délais précis sur la base de consultations des parties prenantes et d'un calendrier réaliste ;
6. Mettre en œuvre les actions adaptées dans le contexte d'une approche territoriale plus vaste, en créant des liens forts avec des initiatives similaires sur d'autres productions agricoles, et en s'alignant pleinement sur la stratégie nationale de Réduction des Émissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD+) ainsi que les autres stratégies et plans nationaux pertinents ;
7. Travailler de concert à la mise en œuvre des actions du CAC ainsi qu'à la mobilisation des ressources financières et de l'expertise technique requises, entre autres via un processus d'engagement continu des parties prenantes autour d'un dialogue sur les questions clés, le développement d'un plan efficace de mise en œuvre, et les actions conjointes de partage des enseignements et des connaissances afin de renforcer les capacités institutionnelles ; et
8. Fournir un suivi et un reporting efficaces sur les progrès réalisés au niveau des engagements et actions afin d'assurer la transparence et la responsabilité.

Thématiques

L'objectif général de l'ICF est de contribuer à enrayer la déforestation et la dégradation des forêts dans la chaîne d'approvisionnement du cacao. Son action est structurée autour de trois axes de travail ou thématiques :

- protection et restauration de la forêt ;
- production durable et sources de revenus pour les producteurs ;
- participation des communautés et inclusion sociale.

Avec ce rapport de l'année 2021, les entreprises de l'ICF et le gouvernement de la Côte d'Ivoire entendent rendre compte des progrès et des résultats réalisés dans la mise en œuvre de leurs actions spécifiques.

L'ICF a bénéficié du soutien financier de Partnerships for Forests (P4F) et de l'IDH, elle-même soutenue par les gouvernements des Pays-Bas (DDE), du Danemark (DANIDA) et de la Suisse (SECO), pour le financement du fonctionnement de son Secrétariat technique en 2021.



Protection et restauration des forêts

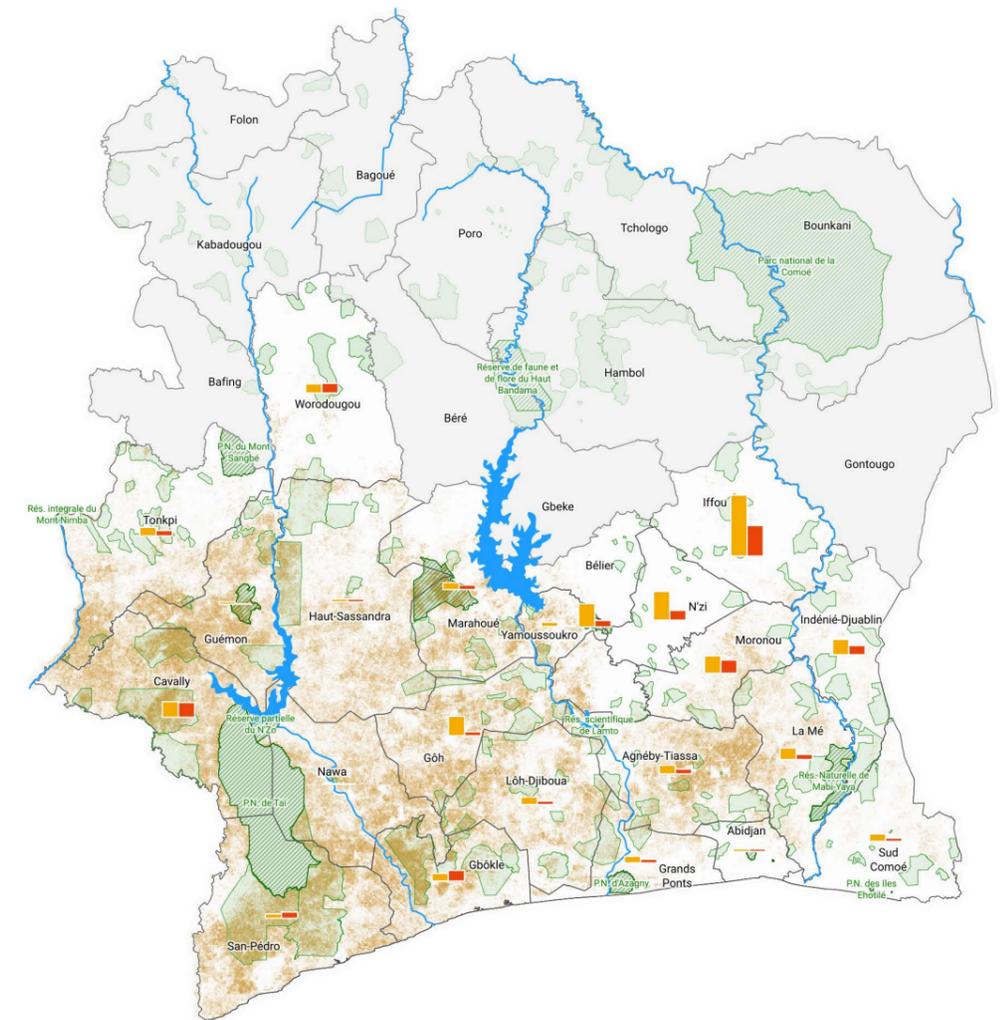
Taux de déforestation à la baisse

Le graphique présente, à partir des informations de l'outil de surveillance satellitaire des forêts IMAGES, les zones forestières de la boucle du cacao perturbées par la production de cette denrée en 2020 et 2021. Cet outil collecte des données sur l'évolution du couvert forestier depuis juin 2019. La boucle du cacao est située à une latitude inférieure à 8 degrés.

Les données montrent que les perturbations forestières observées ont vu un recul de 47 %.

Cette diminution de la déforestation est un signe positif qui traduit les efforts importants déployés par le gouvernement et ses partenaires pour enrayer la déforestation et renverser complètement la tendance dans les prochaines années.

Indication de la diminution de la déforestation par an, et par région, dans la boucle du cacao



Superficie totale du couvert forestier perturbé :

- représentée en orange pour 2020 ;
- représentée en rouge pour 2021.

L'intensité de la couleur marron représente la fraction plus ou moins importante des terres qui sont cultivées en cacao :

- Le brun foncé indique une couverture de cacao de 100 %.
- Le blanc indique une couverture de cacao de 0 %.

Cette couche de données affiche les perturbations détectées dans les forêts primaires, la forêt primaire étant définie

comme une terre présentant un couvert forestier supérieur à 70 %, constitué d'arbres atteignant une hauteur d'au moins 15 m.

Le défrichage de parcelles de forêt pour l'agriculture, l'exploitation forestière, les feux de forêt, l'exploitation minière ou encore les tempêtes sont autant de facteurs qui peuvent conduire à la disparition ou à la dégradation d'une forêt. Néanmoins, le fait que la baisse des perturbations observées entre 2020 et 2021 concerne la majorité des régions pour lesquelles on possède des données pourrait traduire une diminution de la déforestation et l'amorce d'un changement véritable.

Gestion des forêts

En 2021, les travaux de protection et de restauration des forêts en Côte d'Ivoire ont porté principalement sur plusieurs forêts classées et aires protégées.

Les interventions concernant les forêts classées ivoiriennes sont guidées par la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des forêts (SPREF) du MINEF instituant une catégorisation des forêts en fonction de leur degré de dégradation, ce qui permet d'adapter les activités de restauration à l'état de ces forêts. Pour mettre en œuvre sa stratégie, le MINEF a notamment cherché à collaborer avec des partenaires du secteur privé en signant des conventions pour les forêts classées de catégorie III dans le but d'intégrer l'agriculture, et la production de cacao en particulier, aux systèmes agroforestiers, tout en consacrant des terres à la restauration.

À ce jour, cinq protocoles d'accord avec les entreprises du cacao et du chocolat ont été signés et les premières études détaillées ont été finalisées, ce qui permettra d'actualiser certaines données socioéconomiques et biophysiques et d'élaborer des plans d'aménagement durable à l'échelle des paysages de forêts classées.

Ainsi, un nouveau protocole d'accord a été signé avec le groupe Nestlé en 2021 pour la conservation et la restauration de la forêt classée de Cavally, qui couvre une superficie de 67 593 ha. Ce projet vise à : (i) réduire le niveau de déforestation dans cette forêt grâce au suivi satellitaire, à l'alerte précoce et au renforcement de la surveillance au sol; (ii) reboiser 1500 ha de zone dégradée; (iii) offrir des alternatives de revenu pérennes aux communautés riveraines pour obtenir leur adhésion à une meilleure protection de la forêt; (iv) identifier des axes d'innovation à développer dans la forêt classée de Cavally et sa zone périphérique, susceptibles d'être répliqués dans d'autres forêts. Le projet a abouti aux résultats suivants : lancement du projet et sensibilisation des parties prenantes, production, achats et enlèvement de 90 291 plants forestiers à usages multiples en lien avec les communautés riveraines, 366 ha reboisés, réalisation de diagnostics holistiques dans 46 localités de la zone de projet, organisation de 8 patrouilles de destruction couvrant 1729 ha de plantations de cacao et aboutissant à l'enlèvement de 55 abris précaires.

Depuis les années précédentes, Olam travaille en étroite collaboration avec le gouvernement et les autres partenaires pour finaliser les plans d'aménagement visant à restaurer et protéger les forêts classées de Rapides Grah (263 900 ha) et de Haute Dodo (196 733 ha). Le Groupe SIAT a quant à lui signé un protocole d'accord avec le MINEF pour la réhabilitation de celle de Goin Débé.

Dans le cadre du Projet d'investissement forestier, phase 1 (PIF-1), financé par la Banque mondiale, l'élaboration de plans d'aménagement participatif pour les forêts Goin-Débé, Rapides Grah et de la Haute-Dodo, situées dans le sud-ouest, a été entamée en 2021 sous la supervision de la Sodefor. Afin de préciser chacun de ces plans de manière participative et inclusive, un consortium d'entreprises internationales et nationales a été recruté pour travailler en étroite collaboration avec les communautés locales et réaliser des diagnostics socioéconomiques des forêts concernées. Pour Goin-Débé (133170 ha), le PIF-1 n'a financé qu'une étude diagnostique tandis que le MINEF a développé ses propres options de gestion forestière dans le but de résoudre un conflit de 2018 lié à l'utilisation des terres entre les communautés tributaires des forêts. L'élaboration des plans est en cours pour Rapides Grah et la Haute-Dodo et sera achevée d'ici juillet 2022. Le PIF-2 financera la mise en œuvre des plans d'aménagement participatif à travers : (i) l'appui au système de contrats agroforestiers axés sur les résultats en collaboration avec les cacaoculteurs des forêts classées; (ii) le renforcement des capacités de la Sodefor en matière de gestion durable des forêts classées; et (iii) l'appui à la restauration des moyens de subsistance pour les plans d'aménagement et les activités génératrices de revenus pour les communautés riveraines des forêts classées.

La Côte d'Ivoire, à travers le MINEF, a signé un protocole d'entente avec le chocolatier Barry Callebaut et l'entreprise de bois Inprobois pour la conservation et la restauration de la forêt classée d'Arrah (13 713 ha). Dans le cadre de cet accord, les activités suivantes ont été menées : la réalisation de la carte d'occupation du sol de la forêt classée et le diagnostic socioéconomique de cette forêt. Un plan d'aménagement de la forêt est en cours d'élaboration. Par ailleurs, le MINEF a mis à la disposition de Barry Callebaut un espace de 300 ha dans la forêt classée d'Agbo 2, avec comme objectif, un reboisement des 300 ha. Ce sont au total 51 562 arbres forestiers qui ont été plantés en 2021, soit une

superficie plantée de 53 ha. Outre le reboisement et la conservation, le site du projet fait l'objet de surveillance régulière par l'équipe de Barry Callebaut et ses partenaires techniques.

Courant 2021, 20 textes d'application du code forestier ont été adoptés.

Liste des textes d'application du code forestier adoptés en 2021

Décret no 2021-27 du 20 janvier 2021 relatif aux conditions d'importation et d'introduction en Côte d'Ivoire de tout spécimen de plante forestière

Décret no 2021-348 du 7 juillet 2021 définissant les modalités d'établissement de la nomenclature des produits forestiers

Arrêté no 007/MINEF/CAB du 6 janvier 2021 déterminant les conditions et les modalités d'enregistrement des forêts

Arrêté no 008/MINEF/CAB du 6 janvier 2021 définissant les modalités et la périodicité de l'inventaire forestier national

Projet de décret no 2021-437 du 8 septembre 2021 fixant le cadre général de la gestion des forêts classées du domaine forestier privé de l'État éligible au régime de la concession

Projet de décret no 2021-438 du 8 septembre 2021 relatif aux conditions d'exercice de la profession et d'obtention de l'agrément de sylviculteur

Projet de décret no 2021-439 du 8 septembre 2021 précisant les conditions de redéfinition des limites des forêts et des agroforêts du domaine privé de l'État et des collectivités territoriales

Projet de décret no 2021-440 du 8 septembre 2021 fixant les conditions et modalités de création et de gestion des forêts communautaires

Décret no 2021-441 du 8 septembre 2021 portant modalités d'exercice de l'observation indépendante

Décret no 2021-442 du 8 septembre 2021 déterminant les modalités de protection et de reconstitution des ressources forestières

Décret no 2021-443 du 8 septembre 2021 définissant les modalités de création, d'aménagement et de gestion des jardins botaniques

Décret fixant la composition, les modalités de nomination des membres, la compétence, l'organisation et le fonctionnement du Conseil de discipline de l'administration des Eaux et Forêts

Décret fixant les modalités de gestion et d'usage des zones écologiques sensibles

Décret déterminant la procédure et le barème des transactions en matière forestière

Décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'École nationale des Eaux et Forêts

Décret portant ordre du mérite des Eaux et Forêts

Décret définissant les conditions et modalités de transformation et de commercialisation des produits forestiers

Décret fixant les conditions et les modalités d'exportation et d'importation des produits forestiers

Décret portant création, organisation et fonctionnement du Fonds forestier national

Décret fixant les conditions d'information, de consultation et de participation des populations riveraines à la gestion des forêts du domaine privé de l'État et des collectivités territoriales

Six textes d'application concernent directement l'ICF

Arrêté no 007/MINEF/CAB du 6 janvier 2021 déterminant les conditions et les modalités d'enregistrement des forêts

Cet arrêté vise à faire reconnaître les forêts par les autorités compétentes. Il fixe les modalités de leur enregistrement à la requête du propriétaire ou du gestionnaire de la forêt, aboutissant à la délivrance d'une attestation de parcelle forestière et à l'inscription de l'acte d'enregistrement dans le registre local, puis dans le registre central tenu par le ministère des Eaux et Forêts.

Projet de décret no 2021-437 du 8 septembre 2021 fixant le cadre général de la gestion des forêts classées du domaine forestier privé de l'État éligible au régime de la concession

Ce projet de décret définit un régime de concession pour la gestion des forêts classées du domaine forestier privé de l'État dont le taux de dégradation est supérieur à 75 %. Ce régime favorisera, notamment par l'agroforesterie, la réhabilitation de ces forêts dégradées, à laquelle pourront participer des acteurs diversifiés (entreprises privées, agro-industriels, collectivités territoriales, communautés rurales, société civile et personnes physiques).

Projet de décret no 2021-439 du 8 septembre 2021 précisant les conditions de redéfinition des limites des forêts et des agroforêts du domaine privé de l'État et des collectivités territoriales

Ce projet de décret explicite les conditions de redéfinition des limites des forêts et agroforêts du domaine forestier privé de l'État et des collectivités territoriales, initialement établies à l'aide de moyens traditionnels, et parfois contestées par les populations riveraines à la suite de l'aménagement d'infrastructures ou du développement des communautés urbaines ou rurales. L'actualisation de certaines limites à l'aide des technologies modernes (GPS, drones) permettra de les figer à l'avenir.

Projet de décret no 2021-440 du 8 septembre 2021 fixant les conditions et modalités de création et de gestion des forêts communautaires

Le nouveau Code forestier encadre la mise en œuvre des grandes orientations de la stratégie SPREF. Il prévoit une diversification des régimes forestiers et l'implication d'une pluralité d'acteurs dans la gestion forestière, grâce notamment à la promotion des forêts communautaires. Ce projet de décret détermine les conditions et modalités de création de ces forêts immatriculées au nom de communautés particulières, qui peuvent contribuer de façon notable à l'extension de la superficie forestière et à l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations.

Décret portant création, organisation et fonctionnement du Fonds forestier national

Le Fonds forestier national assure le financement pérenne des programmes et projets de développement durable des ressources forestières afin de permettre à la Côte d'Ivoire de recouvrer, à l'horizon 2030, un couvert forestier national de 20 % et de maintenir la surveillance de celui-ci. Les ressources du Fonds sont de nature diverse, associant recettes forestières, taxes pour la préservation et le développement des forêts, redevances liées au gibier et à la gestion des jardins botaniques et des parcs zoologiques, contribution des structures de production, emprunts de l'État, et apports des partenaires de l'ICF.

Décret fixant les conditions d'information, de consultation et de participation des populations riveraines à la gestion des forêts du domaine privé de l'État et des collectivités territoriales

Ce décret précise les modalités d'information, de consultation et de participation des populations riveraines tout au long de la mise en œuvre des projets d'aménagement et d'exploitation des forêts ou de transformation et de commercialisation de produits forestiers. L'information et la consultation des populations relèvent de la responsabilité des gestionnaires des forêts concernées et passent par les médias locaux, un affichage au siège de la chefferie, à la préfecture ou sous-préfecture, et des séances de consultation. Leur participation à la gestion des projets d'aménagement forestier est assurée par des comités officiels de gestion participative à l'échelle locale.

Pour ce qui est des parcs et réserves, le ministère de l'Environnement et du Développement durable

(MINEDD) a orienté son action sur l'organisation d'activités de surveillance, de protection et de restauration dans les parcs nationaux. Sa principale réalisation, en collaboration avec l'autorité de gestion des aires protégées, l'OIPR, a été la régénération d'espaces dégradés, notamment au parc national du Mont Péko, portant ainsi la superficie totale aménagée à des fins de régénération naturelle de 2016 à 2074 ha fin 2021. Le lien avec les communautés locales est resté un point d'attention pour lequel 466 missions de sensibilisation ont été organisées au profit de 36 756 riverains des aires protégées relevant de l'OIPR.

Reboisement

Dans le cadre des efforts du gouvernement pour assurer un couvert forestier d'au moins 20 % d'ici à 2030, le reboisement occupe une place primordiale. Le 29 octobre 2021, a été organisée une journée nationale de plantation d'arbres, dénommée « 1 jour, 50 millions d'arbres ». Un total de 28,5 millions d'arbres a été planté à la faveur de cette opération sur l'ensemble du territoire national, ce qui équivaut à plus de 140 000 ha.

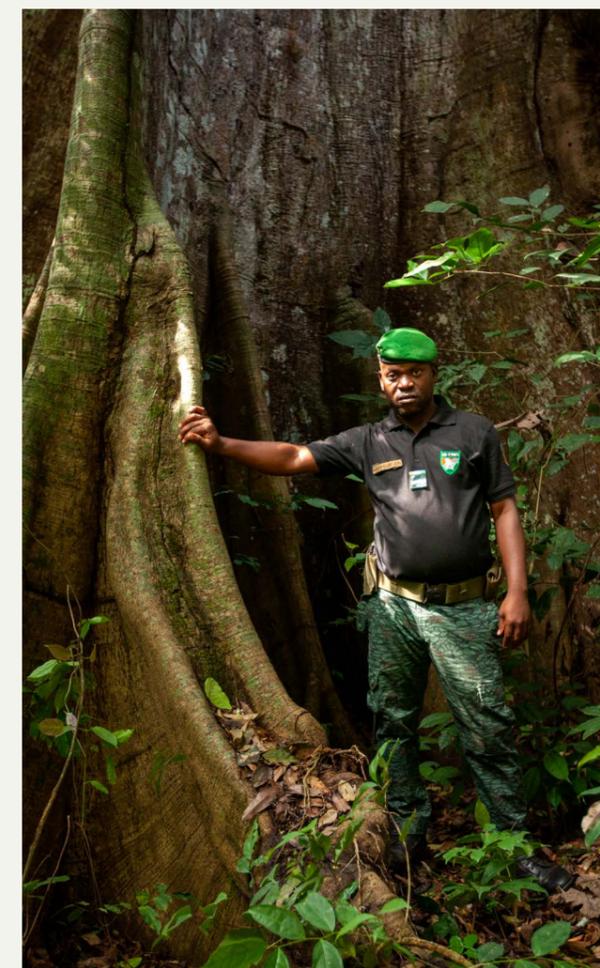
Des défis persistent quant à la disponibilité des plants pour le reboisement. La collaboration entre les institutions du MINEF, de la Sodefor, du Conseil du café-cacao (CCC) et du secteur privé doit être davantage renforcée pour résoudre les problèmes de quantité et de qualité des plants ainsi que pour fluidifier la logistique de distribution.

Approches paysagères

Les approches à l'échelle des territoires sont fondées sur la reconnaissance des multiples utilisations du sol dans une zone donnée, en tant qu'écosystème fonctionnel, et permettent d'élaborer des cadres holistiques de gestion pour atteindre les objectifs de durabilité. De nombreuses entités sont à l'avant-garde de l'adoption de cette pratique et aident les communautés à s'approprier la gestion de leur territoire par l'établissement de partenariats avec les chefs traditionnels, les dirigeants communautaires, les responsables régionaux, les organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes. Par exemple, des initiatives pilotes dans le sud-

ouest de la Côte d'Ivoire ont permis de dispenser des formations et de mettre en place des conseils de gestion des terres. Ces initiatives ont été couronnées de succès et sont en cours d'extension. D'autres initiatives innovantes et en plein essor dans le Lôh-Djiboua, à San-Pédro et dans la Nawa, améliorent la gouvernance foncière, en aidant les agriculteurs à obtenir des documents fonciers et en renforçant les relations entre les communautés.

Une approche à l'échelle du territoire a également été adoptée dans la région du Cavally qui a élaboré un plan de croissance verte s'appuyant sur trois piliers : la protection, la production et l'inclusion. Le conseil régional rassemble des partenaires du secteur public et privé, à la fois des entreprises de cacao, mais aussi de café, de bois et de caoutchouc actives dans la région, qui coopèrent avec les communautés locales à la définition d'objectifs, la mobilisation et l'orientation des investissements pour parvenir à la préservation des forêts de Cavally.





Témoignage

Dosso Amara, Directeur du Centre de gestion d'Abengourou, Sodefor



«Celui qui a planté un arbre avant de mourir n'a pas vécu inutilement».

Dosso Amara s'occupe des forêts de la région de l'Indénié-Djuablin en Côte d'Ivoire, et il est fier de son travail : «Celui qui a planté un arbre avant de mourir n'a pas vécu inutilement [...]». J'ai la certitude que c'est dans ce que nous faisons là que se trouve l'avenir de la Côte d'Ivoire.»

L'Indénié-Djuablin était historiquement une région forestière, mais «aujourd'hui, la forêt a pratiquement disparu». Heureusement, les territoires protégés tels que Beki ou Bossematié disposent encore d'espaces forestiers assez importants. Mais ils sont aussi menacés. Dosso Amara pense que tout le monde devrait s'impliquer dans la protection de ces forêts : «Aujourd'hui, la situation est telle que cette importance saute aux yeux, dit-il, on ne maîtrise plus la saison donc on n'arrive plus à caler la culture de façon convenable. Cette pluie-là n'est plus maîtrisée. Donc, ça saute aux yeux. Il faut protéger la forêt à conserver pour rétablir l'équilibre face au changement climatique.»

Pour concilier culture du cacao et forêts, Dosso Amara a une stratégie : «La première des choses, c'est de

faire comprendre aux agriculteurs que l'enjeu ne doit pas être la conquête de l'espace, mais plutôt celle de la productivité. Sur une petite surface, on peut faire une très forte production. Deuxièmement, il faut faire comprendre aux agriculteurs que l'agroforesterie est la solution, leur faire comprendre que le cacao peut produire sous des arbres forestiers.»



Le cadre de la Sodefor n'est pas sûr de ce que l'avenir réserve et identifie d'autres menaces pour les forêts ivoiriennes : «Malheureusement, le problème des migrations est un problème très, très fondamental qu'il faut chercher à résoudre parce que les nouveaux qui viennent ne sont pas sensibilisés. Et même s'ils sont sensibilisés, ça leur importe peu. Ils pensent que comme les autres ont déjà des parcelles agricoles, [ils doivent en avoir aussi].»

«Ceux qui sont déjà en forêt sont aujourd'hui d'accord dans l'ensemble pour faire de l'agroforesterie et de ne plus faire de nouveaux défrichements. Si tout le monde entre dans ce cadre-là, il y a de quoi être optimiste», conclut-il.





Production durable, agroforesterie et traçabilité

La pratique de l'agroforesterie

Le cacaoyer étant un arbre de sous-bois de la forêt, il a besoin des conditions agro-pédoécologiques offertes par la forêt pour son bon développement. C'est la raison pour laquelle l'un des objectifs majeurs de l'ICF est de concilier cacaoculture et foresterie à travers la promotion de systèmes agroforestiers auprès des producteurs de cacao, et ce, dans le but d'assurer une production cacaoyère à la fois durable et viable pour les agriculteurs. Les membres signataires se sont ainsi engagés à promouvoir l'investissement dans la productivité à long terme du cacao par l'introduction d'arbres d'ombrage dans les plantations de cacao. Cette intégration de l'agroforesterie dans les exploitations peut en effet fournir de nombreux avantages pour l'agriculture et pour l'environnement.

Le Conseil du Café-Cacao a lancé la mise en œuvre d'un vaste programme de contribution à la reforestation qui se traduit par l'introduction d'essences forestières dans les plantations de cacaoyers et le reboisement. Ainsi, en 2021, ce sont 3,5 millions de plants d'arbres forestiers qui ont été distribués dans le cadre d'un projet pilote de promotion de l'agroforesterie. L'objectif du Conseil du Café-Cacao est de distribuer 60 millions de plants d'arbres forestiers en quatre ans (2021-2024) dans toute la zone de production du cacao. Plus de 60 500 producteurs bénéficiaires ont également reçu l'accompagnement technique pour la mise en terre et le suivi des plants.

Les entreprises continuent d'appuyer les agriculteurs pour l'adoption des bonnes pratiques agricoles face au climat (« climate-smart cocoa », CSC), qui les aident à renforcer leur résilience face aux aléas climatiques. Ce sont des pratiques d'exploitation améliorées, mais qui intègrent aussi des actions qui contribuent à la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts.

Les entreprises travaillent avec des experts techniques pour soutenir la distribution et la plantation d'arbres à usages multiples, dont des essences indigènes, pour aider les producteurs à mettre en place des systèmes d'agroforesterie à base de cacao. Certaines d'entre elles vont au-delà de l'agroforesterie et testent des modèles agroalimentaires fondés sur l'agriculture régénérative, qui mettent l'accent sur le renforcement du fonctionnement des écosystèmes, le maintien de la biodiversité et l'amélioration de la qualité des sols. En outre, les entreprises adoptent des approches innovantes d'agroforesterie communautaire, qui permettent aux communautés de gérer elles-mêmes leurs ressources. Par exemple, elles accompagnent la création de structures communautaires de gouvernance des ressources naturelles (telles que des conseils de gestion des terres), et à mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités, comme la formation aux pratiques CSC. Certains modèles d'agroforesterie, co-développés avec les agriculteurs, incitent à la création de moyens de subsistance complémentaires et diversifiés dans le cadre des nouveaux programmes qui ciblent les agriculteurs à proximité des parcs nationaux.

En 2021, les entreprises ont dispensé une formation à 249 807 agriculteurs sur les pratiques CSC et distribué 6 182 406 d'arbres polyvalents pour mettre en place 193 395 ha d'exploitations de cacao conduites en agroforesterie. Depuis 2018, ce sont 11 417 898 arbres à usages multiples qui ont été distribués et 169 438 agriculteurs qui ont été accompagnés dans la conduite de leurs cacaoyères en agroforesterie.

Les entreprises et leurs partenaires ont également entrepris des travaux de recherche, notamment pour analyser les sources de revenus des agriculteurs et mieux comprendre leurs motivations à adopter des modèles agroforestiers, ainsi que les perspectives d'amélioration des revenus que pourraient offrir ces modèles pour les ménages des communautés agricoles.



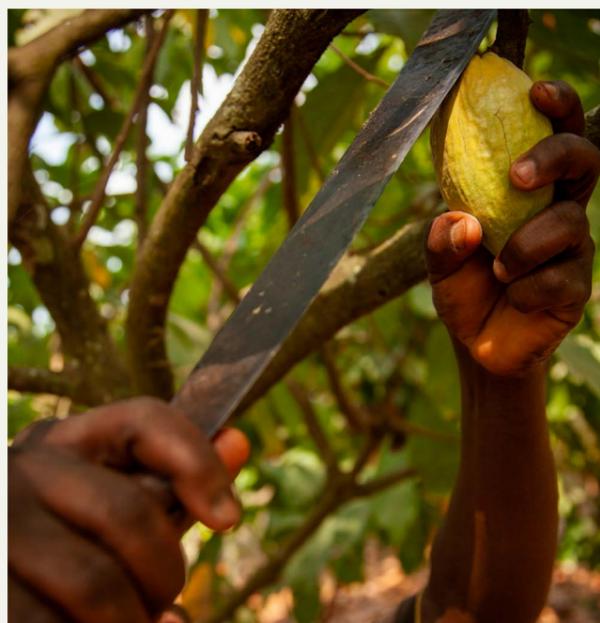
Traçabilité

Il est essentiel d'identifier l'origine exacte du cacao et la manière dont il est cultivé pour mettre en place des mesures visant à prévenir la déforestation, mieux cibler les interventions auprès des agriculteurs et répondre à toute exigence réglementaire dans les pays d'origine et de consommation. La production d'un cacao légal, durable et sans déforestation est une tâche ardue, mais cruciale pour l'accès aux marchés et l'avenir de la filière.

Une étape clé a été la poursuite du développement d'un système de traçabilité unique. En 2021, le Conseil du Café-Cacao a finalisé le recensement complet des producteurs de cacao et de leurs exploitations, ce qui a permis d'inclure près de 1 million de producteurs qui possèdent 3,2 millions de ha de vergers de cacao, dont 15 % en forêts classées. Ce recensement est à la base du déploiement du système de traçabilité qui accompagnera la mise en place du numéro d'identification de l'agriculteur pour chaque producteur de cacao ivoirien.

L'étude de faisabilité du système national unifié de traçabilité, ainsi que les résultats du recensement des producteurs de cacao et de leurs vergers, ont été publiés en juillet 2021 à l'occasion du dialogue entre le gouvernement ivoirien et l'Union européenne sur le cacao durable. Un projet pilote du système unifié est en cours d'élaboration pour une mise en œuvre prévue en avril 2022. Les prochaines étapes sont :

- d'engager les procédures financières auprès de la société VISA et de la BCEAO pour obtenir les autorisations nécessaires en janvier 2022;
- de définir l'architecture du système d'enregistrement et de suivi des transactions commerciales en janvier 2022;
- de poursuivre le développement des modules d'opération afin de les achever avant le 31 mars 2022;
- de débiter la production et la distribution des cartes VISA multifonctions aux producteurs en mai 2022;
- de lancer la mise en exploitation du système de traçabilité en avril 2022;
- de démarrer la phase de test du dispositif à partir de mai 2022.



En 2021, les entreprises signataires de l'ICF ont continué à progresser dans la mise en œuvre de leur politique d'approvisionnement sans déforestation.

Elles ont déployé des efforts considérables pour tracer l'origine de leurs achats de fèves afin de ne pas s'approvisionner dans des exploitations qui contribueraient à la conversion des forêts ou qui seraient installées dans des zones forestières protégées ou à proximité immédiate de celles-ci, dans des parcs nationaux, des sanctuaires de faune ou des réserves de ressources naturelles. Leur objectif est d'atteindre une traçabilité de 100 % dans leur chaîne d'approvisionnement directe en cacao, de l'exploitation au premier point d'achat.

Les exercices de cartographie pour localiser les zones de cacaoyères font partie intégrante de cette approche. Les entreprises ont ainsi cartographié un total de 465 414 exploitations dans leur chaîne d'approvisionnement directe à l'aide de polygones. Elles s'appuient en outre sur des outils innovants de suivi de leurs approvisionnements en cacao et de numérisation de la traçabilité. Ces outils permettent d'accroître la transparence dans leurs chaînes en rendant le suivi accessible à un large éventail de parties prenantes. En 2021, les entreprises ont atteint 72 % de traçabilité dans leurs chaînes d'approvisionnement directes, de l'exploitation au premier point d'achat en Côte d'Ivoire.

Accompagnement des producteurs : paiements pour services environnementaux et activités génératrices de revenus

Les dispositifs de paiements pour services environnementaux (PSE) aident les agriculteurs à planter des arbres en dehors de l'exploitation ou pendant les premières années de mise en œuvre de l'agroforesterie du cacao selon le principe d'une rémunération des agriculteurs sous forme d'équipement ou d'argent en contrepartie d'actions qui contribuent à restaurer ou maintenir les écosystèmes. Des projets pilotes de PSE réalisés dans la région de la Nawa et le département de Gabiadji seront étendus à toute la région de San-Pédro, autour du parc national de Tai, en 2022. En 2021, les entreprises ont soutenu un total de 9 439 personnes qui ont bénéficié d'un PSE, portant la totalité des agriculteurs ayant profité du dispositif à 15 249 depuis la création de l'ICF. Par ailleurs, on note que des approches encore plus originales ont été mises en œuvre par certaines entreprises, qui ont incité les planteurs à mettre en place des services destinés à promouvoir l'autonomisation des jeunes et l'égalité femmes-hommes. Dans ce cas, les planteurs rendent non seulement des services environnementaux, mais aussi des services à l'ensemble de la société.

Les activités génératrices de revenus (AGR) sont un élément important pour contribuer à l'amélioration des moyens de subsistance des agriculteurs, mais aussi pour combattre efficacement la déforestation. Les AGR sont des activités entreprises par un cacaoculteur pour générer des revenus supplémentaires pour son ménage. Il peut s'agir de la production et de la vente d'autres produits agricoles que le cacao, de l'élevage ou d'activités non agricoles. Les entreprises offrent aux agriculteurs une formation à ces AGR afin de renforcer leur professionnalisation et de les aider à diversifier leurs activités et leurs revenus, ce qui revêt une importance capitale pour l'accroissement de leur résilience financière. En 2021, les entreprises ont aidé 61 340 personnes à participer à des AGR.



Témoignage

Arsène Kouakou, Producteur de cacao, Zouhounou, région d'Indénié-Djuablin en Côte d'Ivoire.
Boa Ehouman, Producteur de cacao, Amangouakro, région d'Indénié-Djuablin en Côte d'Ivoire



“J’ai plus d’argent par rapport à un champ non diversifié”.

Arsène Kouakou est fier de sa parcelle de cacao sous ombrage située à Zouhounou, dans l’est de la Côte d’Ivoire : « Mon métier, c’est planteur, dit-il ; je suis né dans le cacao, mes parents étaient déjà dedans. Depuis l’école, nos métiers, mes frères, nous vivons tous dedans. Donc c’est important pour nous. Avec le cacao, je gagne de l’argent et ça m’arrange. Je peux produire une demi-tonne et ça peut aller pour mes petits [...]. Grâce à la vente du cacao, je peux envoyer mes deux enfants à l’école, et le reste, je le garde s’il y a une petite maladie et enfin pour se débrouiller à manger. Même si le cacao m’arrange, néanmoins mes dépenses sont beaucoup et c’est ça qui est difficile pour moi en ce moment. »

La région d’Indénié-Djuablin, où habite Arsène Kouakou, et l’ensemble de la Côte d’Ivoire ont perdu de vastes surfaces forestières du fait de la déforestation. Pour lutter contre ce fléau, une stratégie clé de l’ICF est la promotion de l’agroforesterie, car le cacao, arbre originaire de la forêt amazonienne, s’épanouit à l’ombre des grands arbres.

La parcelle familiale d’Arsène Kouakou a évolué depuis sa création : « Avant, c’était ma grand-mère qui a fait ce champ. Pour faire ce champ, ils ont abattu tous les arbres, et quand tu allais dans le champ, à cause du soleil, le champ ne produisait plus rien. Le cacao et le bois de cacao, ça meurt et donc moi en tant que planteur, j’ai vu que les arbres pouvaient

maintenir le cacao pour survivre longtemps, et c’est pourquoi j’ai fait ça. Les arbres empêchent le cacao de mourir vite, et permettent de produire plus, et de donc de gagner de l’argent. Ainsi, j’avance et je subviens à mes petits besoins à la maison. C’est important. »

Dans la même région, **Boa Ehouman** a aussi expérimenté avec l’agroforesterie sur sa parcelle d’Amangouakro : « Il y a plusieurs cultures qui ont été mises en place : non seulement les arbres forestiers qui sont là pour lutter contre le vent et le soleil, et pour protéger les plants de cacaoyers, mais aussi les arbres fruitiers pour gagner de l’argent, pour vendre au marché. Donc j’ai plus d’argent par rapport à un champ non diversifié, explique-t-il, et ça me permet aussi de vendre mes produits sur plusieurs périodes : quand la période des ignames arrive, je vends des ignames, quand la période des bananes arrive, je vends des bananes et pareil pour mes avocats, mes oranges et bien sûr, mon cacao. Tout cela me permet d’augmenter mon rendement et d’avoir plus d’argent. »

« Les arbres que j’ai plantés me servent. Si on me demande d’abattre des arbres, je ne le ferai pas, car si je les abats, je perdrais mon champ de cacao parce qu’il y aura trop de soleil et le cacao mourra. Dans les années qui viennent, non seulement je garderai les arbres, mais j’en planterai aussi », conclut Arsène Kouakou.





Engagement communautaire et inclusion sociale

Les entreprises signataires de l'ICF se sont engagées à promouvoir l'autonomisation des femmes et des jeunes dans les zones rurales, afin de contribuer à renforcer la capacitation des communautés productrices de cacao et leur résilience. Certaines entreprises adoptent des approches novatrices pour soutenir les jeunes et les femmes par le biais de programmes axés notamment sur la création de pépinières communautaires, de groupes d'élagage pour les jeunes et de formations dédiées aux Associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC).

Par exemple, les AVEC, renforcées par un système d'apprentissage par l'action sur le genre, favorisent l'autonomisation des femmes en formant les femmes et les hommes à la création de plans de développement de groupes de ménages, à la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes et à la prise de décision partagée. Les entreprises trouvent également des moyens novateurs d'aider les femmes à atteindre leur plein potentiel en intervenant auprès des coopératives pour les soutenir dans certains projets, comme la création d'entreprises de cacao appartenant à des femmes. En 2021, 74 597 personnes ont participé à des projets et activités d'autonomisation des femmes et 8 534 personnes ont participé à des projets et activités axés sur les jeunes en Côte d'Ivoire.

En février, mars et avril 2021, le secrétariat technique de l'ICF, appuyé par l'association Initiatives pour le développement communautaire et le développement des forêts (IDEF), a organisé quatre ateliers de sensibilisation à l'intention des autorités locales dans les régions prioritaires de Cavally, Guémon, San-Pédro, et la Nawa, afin de présenter l'ICF, préciser les moyens par lesquels les autorités pourraient soutenir l'initiative et déterminer quelles localités devraient être ciblées par des activités ultérieures de sensibilisation des communautés, et enfin définir collectivement les prochaines étapes.



À l'issue de cette mission de sensibilisation, on note les résultats suivants :

- 24 villages et sous-préfectures dans les quatre régions prioritaires, c'est-à-dire dans six localités par région, sensibilisés sur l'ICF;
- 9 représentations théâtrales données;
- 4 journées socioculturelles organisées;
- 70 groupes de réflexion animés;
- 200 plaquettes, 200 affiches, 500 dépliants, 200 brochures, 1500 boîtes à images, 1100 tee-shirts, 120 polos, etc., distribués aux populations;
- 1548096 personnes sensibilisées, dont 5218 personnes qui ont directement pris part aux différentes activités, et 1542878 personnes touchées à travers les radios locales.



GOUVERNANCE DE L'ICF EN 2021

Le Comité de pilotage s'est réuni une fois, au début de l'année. Ses principales décisions ont porté sur l'adoption de l'outil IMAGES dans le but de surveiller le couvert forestier dans le cadre de l'ICF et de soutenir davantage le système national unifié de traçabilité du cacao en cours de développement.

En 2021, un nouveau groupe thématique sur les parcs nationaux s'est réuni à plusieurs reprises pour réfléchir au développement du projet pour le parc national du Mont Péko et la réserve de Mabi Yaya. Dans ce cadre, une note conceptuelle de projet pour la protection et la restauration du parc, élaborée par l'IDH et l'OIPR, a été présentée au secteur privé en vue de créer un partenariat public-privé pour sa mise en œuvre. Outre ce nouveau groupe de travail, une proposition a été élaborée pour adapter la structure des autres groupes de travail afin de les réorienter et de les relancer.

Recherche de synergie d'actions avec des projets et programmes similaires

En 2021, l'ICF a poursuivi et renforcé sa collaboration avec les projets et programmes similaires visant les mêmes objectifs à savoir lutter contre la déforestation, contribuer à promouvoir une cacaoculture respectueuse de la forêt et améliorer les revenus des producteurs. Il s'agit, entre autres, de:

- Programme d'Investissement Forestier Phase II (PIF2) ayant pour objectif de développement de conserver et d'accroître le stock forestier, et d'améliorer l'accès aux sources de revenus provenant de la gestion durable des forêts pour certaines communautés dans les zones cibles identiques à celles de l'ICF
- Projet de Développement Intégré de la chaîne de valeur du Cacao (PDIC) avec pour objectif d'appuyer le développement économique,

social et environnemental durable du cacao et d'accroître la valeur ajoutée de la chaîne de valeur du cacao en Côte d'Ivoire

- La stratégie nationale pour une production durable du cacao élaborée dans le cadre du dialogue entre le Gouvernement et l'Union Européenne

Tous ces programmes et projets visant à promouvoir la production durable du cacao en Côte d'Ivoire, il est judicieux et nécessaire de capitaliser les acquis de l'ICF et renforcer les synergies d'actions avec eux en vue de l'optimisation des ressources disponibles et à mobiliser.

Suivi et évaluation

L'outil IMAGES adopté par l'ICF lors du Comité de pilotage du 25 février 2021 pour la surveillance des forêts permet de suivre, par l'observation d'images satellitaires, l'évolution de la déforestation en relation avec la production de cacao. Des concertations entre le secrétariat de l'ICF, le ministère du Plan et du Développement et Vivid Economics se sont tenues dans le but de mieux prendre en compte les besoins des signataires de l'ICF en ce qui concerne le suivi de la déforestation et d'adapter l'outil à leurs besoins pour qu'ils puissent l'utiliser directement.

Bien que l'outil permette une analyse générale, comme celle présentée dans ce rapport, des fonctionnalités supplémentaires seraient nécessaires pour pouvoir vérifier et caractériser les causes des perturbations forestières observées et permettre à tous les signataires d'accéder à l'outil. Prochaines étapes en 2022 : élaboration d'un protocole sur la manière de répondre aux alertes de déforestation et utilisation des systèmes d'alerte précoce en lien avec les signaux du sol.



PRIORITÉS DE L'ICF POUR 2022

Forts des résultats obtenus par l'ICF et des progrès accomplis à ce jour, les signataires s'engagent à soutenir l'effort mené sur les piliers de la protection et de la restauration des forêts, de la production durable et de l'inclusion sociale. En 2022, une plus grande attention sera accordée à trois questions clés pour lesquelles une action collective des secteurs public et privé est essentielle.

En premier lieu, l'opérationnalisation du système national unifié de traçabilité se poursuivra par la mise en œuvre et l'évaluation du projet pilote.

Le deuxième point concerne l'outil de surveillance par satellite IMAGES qui sera mis à la disposition de tous les signataires. Les informations tirées des données seront utilisées pour guider les actions de l'ICF, et les partenaires s'accorderont sur la manière de prendre en compte les alertes de déforestation et d'agir en fonction des pertes de couvert forestier détectées.

Troisièmement, des projets de partenariat public-privé seront montés pour un certain nombre de forêts où la protection et la restauration des forêts doivent être accélérées. Les partenaires de l'industrie du cacao ont indiqué discerner des possibilités d'investissement au-delà de leur chaîne de valeur afin d'assurer une action cohérente, collective et efficace de l'initiative.

Pour être en mesure d'atteindre l'ampleur de l'impact que les signataires ambitionnent, les entreprises et les institutions gouvernementales ont souligné l'importance de la mobilisation de fonds. Une attention particulière sera accordée à ce point en 2022. Les partenaires intéressés sont invités à indiquer les domaines où ils voient des opportunités d'unir leurs efforts pour atteindre l'objectif de mettre fin à la déforestation liée au cacao.





World Cocoa
Foundation



the sustainable
trade initiative

